



ADDITIF N° 02 DU 21 AVRIL 2026
PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°002/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 12 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DII (LOT 3) DANS LA COMMUNE DE
KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, COMMUNIQUE :

Objet de l'additif : Le présent additif a pour objet de corriger certaines irrégularités relevées dans le DAO sus cité et de proroger la date de remise des offres.

A cet égard, les entreprises intéressées sont invitées à prendre en considération les changements ci-après :

1) Date et heures de remise et d'ouverture des offres.

15 Date et heures de remise des offres.

Au lieu de : 22 avril 2026 à 12 heures, heure locale

Lire plutôt : 29 avril 2026 à 12 heures, heure locale

16 Date et heures d'ouverture des plis

Au lieu de : 22 avril 2026 à 13 heures, heure locale

Lire plutôt : 29 avril 2026 à 13 heures, heure locale.

2) Critère éliminatoire relatif aux documents scannés

Le Critère éliminatoire relatif aux documents scannés est sans objet

3) Version anglaise et française de l'AAO relative aux critères essentiels ainsi que celle du RPAO sur les critères éliminatoires

a) Version française :

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière \geq 15 millions FCFA
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie ;
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché.

b) Version anglaise :

The essential criteria for the qualification of bidders will include, for information purposes, the following:

- the presentation of the offer;
- the bidder's references;
- the financial capacity \geq 15 million FCFA
- the qualification and experience of the staff;
- the logistical means;
- the methodology;
- the proof of acceptance of the contract terms

c) Critères éliminatoires retenus dans le RPAO

- de l'absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ou scannées ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, SDP) ;
- une note technique inférieure à 80% de OUI
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt le cas échéant ;
- absence du récépissé de consignation délivrée par la Caisse de Dépôt et de Consignation du Cameroun (CDEC) 48h après l'ouverture.
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

4) Catégorisation des entreprises pour la consultation

La présente consultation est réservée aux entreprises exerçant dans le domaine des travaux routiers / BTP

5) Des critères essentiels

Les critères essentiels relatifs aux références de personnels, moyens logistiques, à la capacité financière, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège sont sans objet, en vertu de l'attestation de catégorisation.

6) Destinataire de recours aux étapes d'ouverture des plis et d'attribution

Au lieu de : Autorité chargée des Marchés Publics et l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Lire plutôt : Le Comité chargé de l'Examen des Recours

7) Adoption du projet de marché par la Commission de Passation des Marchés

La disposition prévoyant l'adoption du projet de marché par la Commission de Passation des Marchés est sans objet.

8) Délai prévu de signature du marché

Au lieu de : 05 jours à (compter de la réception du projet de marché)

Lire plutôt : 07 jours (à compter de la réception du projet de marché)

9) Frais d'acquisition du DAO

Les frais retenus pour l'acquisition du DAO s'élèvent à **50 000 (cinquante mille) FCFA**, payable à la recette Municipale de la commune de Kon-Yambetta.

10) Destinataires des copies des ordres de service

Une copie des ordres de service sera adressée à l'Organisme chargé de la régulation et au Ministère des Marchés Publics.

11) du visa du MINMAP sur les décomptes

- Une copie des décomptes provisoires sera transmise au Délégué Départemental du MINMAP.
- Le Délégué Départemental du MINMAP portera son visa sur le décompte définitif des travaux.

12) Incohérence entre Bordereau des prix unitaires (BPU) et Devis Quantitatif et estimatif (DQE)

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DII (LOT 3) DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA

N°	DESIGNATION	Unité	PU en Chiffres (FCFA HT)	PU en Lettres (FCFA HT)
	100 TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES			
101	Installation du chantier, amené et repli du matériel	ff		
102	Implantation du bâtiment :	ff		
103	Débroussaillage :	m ²		

104	Projet d'exécution et plans de recollements :	ff		
	200 TERRASEMENT			
201	Fouilles en rigoles et en puits pour fondations:	m ³		
202	Remblais compactés des terres autour des fondations :	m ³		
	300 FONDATIONS			
301	Béton de propreté dosé à 150 kg / m3 sous murs de soubassement :	m ³		
302	Agglomérés de 20 x 20 x 40 bourrés pour le sous bassement en fondation et extrade y compris de pose :	m ²		
303	Béton armé pour semelles, poteaux et chaînage dosé à 350 kg / m3 :	m ³		
304	Dallage du sol en béton ordinaire (ép. =8cm) sur sol préalablement compacté :	m ²		
	400 MACONNERIE-ELEVATION			
401	Murs en agglomérés de 15 x 20 x 40 cm y compris mortier de pose :	m ²		
402	Enduit au mortier de ciment (ep=1.5 cm) :	m ²		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, chaînage et poutre dosé à 350 kg / m3 :	m ³		
404	Tableau mural suivant plan type :	U		
405	Estrade :	U		
406	Chape lisse au sol :	m ²		
407	Claustras suivant plan type :	m ²		
	500 MENUISERIE METALLIQUE ET BOIS			
501	Porte métallique de 100 x 220 sur cadre en bois y compris toutes sujétions :	U		
502	Cornière de 30 cm pour véranda :	ml		
	600 CHARPENTE ET COUVERTURE			
601	Fermes en bastings de 3 x 15 doublés :	m ³		
602	Pannes en chevrons de 8 x 8 :	m ³		
603	Plafond de 4mm (en plaque de 60*120) y compris bois de solivage et couvre joint :	m ²		
604	Planche de rive de 3*30 :	ml		
605	Tôle bac aluminium 6/10è :	m ²		
606	Tôle faitière de 50cm de large :	ml		
607	Tôle lisse en aluminium sur bords extérieurs :	ml		
608	Tôle de rive pour pignon :	ml		
	700 ELECTRICITE			
701	Tube flexible :	R		
702	Cable V.G.V de 1.5 mm ² :	R		
703	Fil T.H de 2.5 mm ² :	R		
704	Réglette complète de 1.20m	U		
705	Interrupteurs et prises de courant encastrés :	U		
706	Attaches, dominos, boîtiers, boîtes de dérivation, toutes suggestions de sécurité (rien que boîtiers, boîtes de dérivation) :	Ens		
	800 PEINTURE			
801	Peinture à la colle sur plafond en deux couches :	m ²		
802	Murs extérieurs	m ²		
803	Murs intérieurs	m ²		
804	Peinture à huile de hauteur 1,20 m du sol et sur les plinthes :	m ²		
	900 VRD			
901	Caniveaux (30*40) :	ml		
902	Dallage des alentours du bâtiment dosé à 350 kg / m3 :	m ²		
903	Rampe d'accès pour Handicapées :	U		

13) Liste des banques et compagnies d'assurances agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics

BANQUES

- Acces Bank Cameroun, BP 6000 Yaoundé
- AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- Banco National de Guinea Ecuatorial (BANGE) Yaoundé
- BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) B.P.600, Douala ;
- BGF Bank Cameroun (BGFIBANK Cameroun) B.P 600 Douala
- BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK) B.P.30 388, Yaoundé ;

- ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- La Régionale Bank, BP 30145 Yaoundé
- NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala.

COMPAGNIES D'ASSURANCES

- ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala,
- CPA S.A, BP. 54, Douala,
- NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- Prudential Beneficial General Insurance, B.P : 2328 Douala
- ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P 12230 Douala;
- SAAR, B.P 1011 Douala ;
- SANLAM Assurance Cameroun, BP 12 125 douala ;
- ZENITH ASSURANCES B.P. 1540 Douala. /-

Le reste sans changement.

Copies :

- PREFET /MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- DDMINADER/MI ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos ;

Kon-Yambetta, le 21 avril 2026

Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/ Maire d'Ouvrage)



Mme ARROYE BETOU Ursule